

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	27

Vote
A la majorité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE D'ORLEANS

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 Février à 20:30, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FORET s'est réuni à la Hôtel Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Jean-François, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 04/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège le 04/02/2026.

Présents : M. DESCHAMPS Jean-François, Président, Mme AGUENIER Maryse, Mme BAUDU Karine, M. DAUVILLIER Daniel, M. DESLANDES Roger, Mme ETIENNE Christelle, M. FOUCAULT Philippe, Mme GALVAO Estelle, Mme JOHANET-FOURAGE Marlene, M. LE GOFF Christophe, M. LEGUET Thierry, M. LOISEAU Dominique, M. MACE Yves, M. MAILLARD Adrien, Mme MAROIS Isabelle, Mme MARTIN Marie-Noelle, M. MASSEIN Christian, M. PEPION Aymeric, Mme POUSSE Corinne, Mme RENIMEL Isabelle, M. ROBERT Pierre-Yves, M. VAN BELLE Jacques, Mme VAPPEREAU Julia

Absents : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHAMBLET Christine à M. DESLANDES Roger, Mme ENGELRIC BERRUET Denyse à M. PEPION Aymeric, M. HARDOUIN Patrick à Mme MARTIN Marie-Noelle, M. MARTINEZ Guillaume à Mme ETIENNE Christelle, Mme ROUX Sylvie à M. LE GOFF Christophe

Absent(s) : M. LAFFORGUE Bernard

A été nommé(e) secrétaire : M. LEGUET Thierry

2026010 – Tarifs SPANC 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Forêt a la compétence entretien des assainissements non collectifs et proposent un service de vidange des systèmes,

CONSIDERANT les indexations respectives du contrat de prestation de service de la société qui réalise les vidanges et du contrat de prestation de service de la société qui réalise les contrôles réglementaires,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier les tarifs du service entretien du SPANC pour garantir l'équilibre budgétaire,

JFD

SPANC	2025	2026-
Entretien de base des ANC	168	173
	230	235
	335	343
Plus-value pour tuyau supérieur à 50m. Par 10m	5	6
	5	6
	5	6
Plus-value pour fosse supérieur à 3000L. Par tranche de 1000L	17	18
	20	21
	35	36
Déplacement sans prestation possible	53	54
	103	105
	144	146
Dégagement des ouvrages	89	92
	125	128
	188	192
Contrôle de conception	162	172
Avis technique pour permis d'aménager pour lotissement inférieur à 10 lots	306	336
Avis technique pour permis d'aménager pour lotissement de 10 à 20 lots	427	450
Avis technique pour permis d'aménager pour lotissement supérieur à 20 lots	537	571
Contrôle de réalisation (délai de 3 semaines à la date de la 1ère visite pour lever les réserves)	162	172
Contre visite contrôle de réalisation (après le délai de 3 semaines et jusqu'à un an)	111	118
Contrôle de bon fonctionnement jusqu'à 20EH	156	166
Contrôle de bon fonctionnement de 21 EH à 50 EH	306	324
Contrôle de bon fonctionnement de 51 EH à 199 EH	438	464
Contrôle de bon fonctionnement suite à travaux de mise aux normes sur prétraitement	111	118
Diagnostic vente	230	245
Diagnostic vente urgent, maximum 6 jours ouvrés pour la réalisation	291	300
Pénalité d'obstacle à la prise de rdv pour contrôles / diagnostics (2rdv annulés)	94	100

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire,

APPROUVE les tarifs proposés pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

DIT que ces nouveaux tarifs prendront effet à partir du 15 février 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Le 13/02/2026
Le Président

